

# NOTICE HISTORIQUE SUR LA COMMUNE DE CHENY

Par M. L'abbé Horson curé de Cheny

Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,  
2 ème semestre 1893

## Table des matières

### Chapitre Premier

Site – Etymologie - Vestiges romains - Dénominations successives - Nature du sol –  
Population - Noms des anciennes familles.

### Chapitre II

Eglise - Presbytère - Liste des curés, des instituteurs, des médecins - Choses  
religieuses.

### Chapitre III

L'Armaçon - Le Pont - Le moulin.

### Chapitre IV

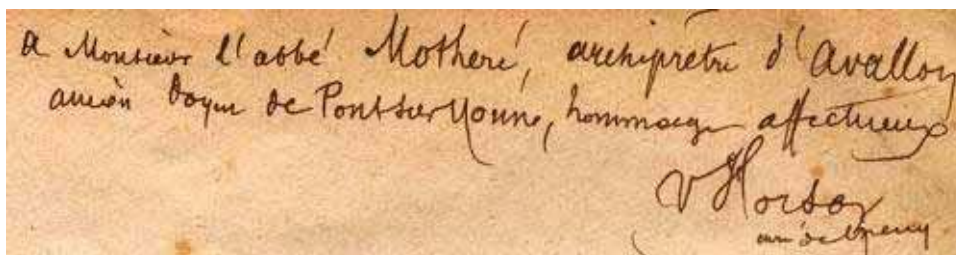
Anciennes propriétés - Abbaye Saint-Rémy - Abbaye Saint-Marien - Château et  
seigneurs - La Motte des usages.

### Chapitre V

Rues – Climats - Culture et industrie.

### Annexe

Ajout sur Antoine de La Rivière (notes manuscrites de M. L'abbé Motheré).



*Document*

« Cheny mon village, mes racines icaunaises » <http://www.cheny.net>  
« Encyclo89 » <http://www.encyclo89.net>

## CHAPITRE PREMIER

SITE, ETYMOLOGIE, VESTIGES ROMAINS, DÉNOMINATIONS SUCCESSIVES, NATURE DU SOL, POPULATION, NOMS DES ANCIENNES FAMILLES.

**Le Site.** - Cheny, au point central même du département de l'Yonne, est un charmant village, un bourg à la fois pittoresque et animé. Pour l'étranger venant de la vallée de l'Yonne, le château avec ses massifs de verdure, le pont avec ses arches rondes ; l'Armançon rapide et bleuâtre, ses bords escarpés, les ombrages et les maisons qui s'y reflètent ; un blanc filet d'eau qui y tombe avec un bruissement perpétuel ; l'église, sa tour antique, ses noirs contreforts ; les vieux ormes et les sapins du presbytère ; les abreuvoirs où se pressent des troupeaux ; les lavandières nombreuses et diverses qui vont et viennent ; tout cet ensemble prend une forme délicieuse qui répond à l'idéal des meilleures imaginations ; le regard du passant s'y arrête volontiers et s'y repose avec complaisance.

Le bourg, populeux, s'assied largement sur les derniers renflements du mont, qui sépare la vallée du Serein de celle de l'Armançon, pour finir à l'Yonne, si bien que le territoire communal fut longtemps délimité, et presque encadré, par les humides bords de ces trois rivières. Cette situation exceptionnelle aurait pu lui donner plus d'importance et de développement. Le port et la gare de Laroche ont fini par occuper cette position avec ses avantages. Les rues suffisamment spacieuses s'étendent et se croisent utilement, rayonnant, comme les plis de la main, vers le pont, la place et l'église. Les maisons, de bonne apparence, ont presque toutes l'agrément d'un petit jardin ; quelques-unes, de vrais parcs, pleins d'espace, d'air ou d'ombre. A certaines époques, les forêts de peupliers exhalent, de toutes parts, des senteurs balsamiques, dont l'atmosphère est saturée et assainie.

Si vous aimez le mouvement et le bruit, entendez ces sifflements, ces grondements, ces chocs saccadés : à vos pieds, vous avez le dépôt des machines de Laroche, et la Cité qui, sans une opposition singulière, eût été établie sur la rive gauche de l'Armançon, sous les murs du château. Ces chars fumants s'appêtent à courir au nord, au midi, dans les quatre vallées ouvertes devant eux. Et ici, encore à deux pas, plein des eaux de l'Armançon, le canal de Bourgogne, dont les écluses retentissent, jour et nuit, de signaux sonores. Si vous aimez l'ombre et le frais, avancez dans la prairie, sous les saules et les peupliers, voici des profondeurs glauques, où le brochet est en embuscade ; un gué, où le courant s'irrite contre les rocs qu'il ne peut traîner plus loin ; le moulin hérissant ses barrages, ses passerelles, ses grands pieux noirs, avec ses bords à pics, ses cascades bruyantes, ses nuages de poussière humide, et sa roue mousseuse. Celui qui aime ce qu'on appelle la science, trouvera à chaque pas, dans le sol qui fléchit, de curieuses pétrifications, notamment en Ferte-Rive ; et, sur les bords rongés de l'Armançon, de gros blocs de caille ou conglomérats, dignes d'attention. Dans les sablières avoisinant l'Yonne, on pourra lui montrer les champs où des armées ont stationné et guerroyé ; et où dorment de grands ossements parfois heurtés du soc de la charrue ; un peu plus haut, la Motte, énorme terrasse, en forme de cuvette, faite de main d'homme et dont nul ne sait l'origine. Si vous aimez les vastes et pittoresques horizons, escaladez la montagne voisine, qui touche Ormoy, et en vous orientant à propos, vous dominerez les trois vallées de l'Armançon, du Serein et de l'Yonne, et leur point de jonction. A droite, Briennon et son clocher qui reluit, Esnon et son pont neuf, tout blanc ; sur le côteau, Belle-Chaume, les crêtes de la forêt d'Othe, Bussy, Migennes, la Rotonde du dépôt, la Cité, Laroche, Brion, Saint-Cydroine et Joigny. Là-bas, à gauche, Auxerre et la silhouette de ses principaux monuments, Appoigny et sa tour, Chemilly, Chichery, Bassou, Charmoy, Epineau-les-Voves, et ici plus près, le Mont-Saint-Sulpice, Ormoy,

et dans la vallée du Serein, Hauterive, Héry, Seignelay, Beaumont et Bonnard. - Quant aux relations commerciales et aux facilités de la vie, Cheny est à deux kilomètres à peine de la gare de Laroche, il ne fait qu'un avec là Cité ouvrière du chemin de fer, de sorte que les approvisionneurs y circulent continuellement, et leurs appels variés font songer, d'assez loin, sans doute, aux fameux cris de la ville de Paris.

**Etymologie.**- On a proposé diverses explications pour donner l'étymologie de Cheny. Quelques-uns ont dit : C'était un lieu planté de chênes, l'orthographe primitive n'admet pas cette supposition. D'autres ont dit: C'était le Chenil des hauts et puissants seigneurs les de Montmorency. Cela se peut, au XVIIème siècle ; mais, bien avant les de Montmorency, Cheny avait son nom et son existence. Si j'osais, je hasarderais une autre version, et je dirais: Cheny, Kainée et Chiniacus, au neuvième siècle, est l'Echine du Mont, le Coin de terre où finissent à l'Yonne les vallées du Serein et de l'Armançon. Il paraît que cette opinion ne vaut rien, et doit céder devant celle des savants affirmant que Cheny, Canixcus est le fonds de terre échu par droit de conquête, ou autre, au romain Canius. Maintenant, qu'était-ce que Canius? Un guerrier frisé des légions de Jules César ? Un magistrat, un littérateur des siècles suivants ? Je l'ignorerai longtemps.

Ce qui paraît évident à des gens judicieux, c'est que les Romains, soit aux jours de l'invasion, soit lors de l'occupation qui suivit, s'établirent certainement entre Bonnard, Bandritum, et Cheny, dans le quadrilatère formé par l'Yonne, le Serein et l'Armançon, dans un emplacement où des sources d'eaux vives abondent, et où les positions se défendaient d'elles-mêmes. J'ai ouï dire que c'est là précisément que J. César concentra ses légions avant l'effort suprême contre Vercingétorix, à Alise.

**Vestiges romains.** - Et, en effet, dans les travaux de terrassements nécessités par la voie ferrée de Laroche à Auxerre, et dans d'autres touilles très restreintes, près le Thureau des Prés, on a trouvé et l'on trouve assez communément des monnaies romaines à l'effigie de Tibère, Claude, Marcienne, Commode, des ossements de boucherie, et des cendres de bivouacs ou autres ; des squelettes, des poteries, des objets de bronze. Cette année, le 15 mars, j'y ai trouvé une hache de fer très grossière. L'an dernier, au chemin des vignes, on déterra une magnifique petite pièce d'or, à l'effigie de Tibère ; au revers, un génie debout. Le château de Cheny aura, tout simplement, pris la place d'un premier poste fortifié, formant tête de ligne, dominant l' Armançon, et, au besoin pouvant inquiéter le cours de l'Yonne.

**Dénominations successives.** - En 833, Chiniacus (Cart. gén. de l'Yonne, t. 1er, p.41). En 853, Caniacus (id., p. 66). En 864, Calniacus. En 1020, Caniniacus. En1141, Caniacum (Cart. de Pontigny, fol. 8, Vo, Bibi. nat., N° 03). En 1151, Seneasium (Bulle du pape Eugène III). En 1258, Chiniacum (abbaye Saint-Marien d'Auxerre). Au IXème siècle, Kainée (Liber Sacramentorum, des archevêques de Sens. Bibl. de Stockholm). En 1143, Chaney (Cart. de Pontigny, fol. 18, VO). En1202, Cheni. En 1414, Chigny. En 1452, Chegny (abbaye Saint-Marien). En 1560, Cheny (Emigrés De Montmorency). En 1670, Cheniacum (Pouillé du diocèse de Sens). Définitivement, Cheny.

Cheny, au neuvième siècle, est du pays sénonais, du diocèse de Sens ; avant 1789, du doyenné de Saint-Florentin, de la conférence de Briennon-l'Archevêque ; de l'élection de Joigny, du bailliage de Villeneuve-le-Roi, de la province de l'Ile-de-France. En 1668, il est compris dans le bailliage de Seignelay. En1790-1793, Cheny fit partie du district de Mont-Armance, du canton de Mont-Fertile (Mont-Saint-Sulpice), mais en 1802 il fut rattaché au canton, justice de paix et doyenné de Seignelay.

**Nature du sol.** - Le territoire formé, pour sa plus grande partie de couches d'alluvions successives plus ou moins épaisses, est presque partout limoneux et fertile. Le lit de l'Armançon est une espèce d'argile noire très dure que les paysans appellent lave et qui imite bien la cendre durcie. Le sable de la rivière ne contient que très peu de granit. La montagne de calcaire moyennement dur, renferme quelques coquillages de l'espèce des Ammonites. L'étranger ne peut s'empêcher de remarquer la teinte et la grenure des soubassements des plus vieilles maisons et des assises de l'église et du pont, c'est une sorte de poudingue ou conglomérat, appelé vulgairement caille, coagulatum. Cette masse, composée de graviers de toutes sortes, d'une incroyable dureté, forme sur une vaste étendue, un banc imperméable, recouvert de terre végétale. Cette couche, impénétrable avec l'épaisseur des laves inférieures, peut expliquer l'humidité qui se maintient sur un sol élevé de sept ou huit mètres au-dessus du niveau de l'Armançon, puis les suintements fréquents à la Croix-Rouge, et l'existence d'un grand nombre de sources qui jaillissent sur le territoire en Ferte-Rive, au Coignot, aux Cavons, près l'église Saint-Pierre, vers le pont, au Vivier, aux Voèvres, au Port des Fontaines.

Du côté du cimetière et en Ferte-Rive, le sous-sol mobile contient d'intéressantes pétrifications, imitant la meulière, et où l'oeil reconnaît facilement des herbes, des débris de mousse, de joncs, et des feuilles d'ormes et d'aulnes.

**Population.**- En 1615, la moyenne des naissances est vingt-cinq et la population stationnaire depuis cette époque est d'environ sept cents âmes. Un pouillé de Sens, de 1670, énonce pour Cheny, quatre cent cinquante communiants. L'almanach Tarbé, de 1776, donne cent cinquante feux et quatre cents communiants. En août 1795, lors du partage des communaux de Cheny, on compte six cent quarante-quatre individus. Depuis 1880, à la suite de la création d'un dépôt de machines aux abords du pont, une centaine d'ouvriers sont venus résider à Cheny avec leur famille, et la population s'est trouvée subitement grossie de plusieurs centaines d'habitants. Aujourd'hui, d'après le dernier recensement, elle atteint le chiffre de onze cent six.

**Noms des familles.** - Je pourrais citer quelques noms épars dans les archives des XIIème et XIIIème siècles. Ils se retrouvent à peu près au XVIème et sans recourir aux anciennes chartes, je copie dans les registres de catholicité, et dans l'ordre où je les rencontre, ceux qui figurent avant 1650 : Pasquet, Rollin, Champvin, Charon, Chambon, Moreau, Bonnard, Martin, Choppin, Garnier, Rougemont, Frontier, Bondoux, Valodin, Carré, Legros, Cornu, Huyard, Pierret, Gonnard, Chat, Rondot, Lefebvre, Millon, Cappé, Dangau, Mocquot, Bourrelet, Viollet, Miré, Gallois, Callé, Durand, Laforest, Vinot. En 1667, le 14 octobre, cent quatre personnes de Cheny vont recevoir la confirmation à Briennon. Dans la liste, se trouvent: M Leboeuf, M Creveau, M Jean Deplame, recteur des Ecoles, Arnoult, Aulmont, André, Arpé, Bailly, Baudrier, Besanger, Beugnon, Beaunois, Bondoux, Butin, Bonneau, Carré, Chat, Chanvin, Du Bois, Denis, Danvau, Fontaine, Frontier, Gourdeau, Gallois, Guillaumard, Gallimard, Grosley, Gonneau, Gaillard, Gagnon, Garnier, Gounon, Jusseaulme, Lefebvre, Lièvre, Liardot, Marie, Martin, Mérat, Moreau, Moussé, Pasquet, Prin, Pruneau, Rollin, Reignot, Rougemont, Rondot, Renard, Roy, Valodin, Viollet.

## CHAPITRE II

### EGLISE - PRESBYTÈRE - LISTE DES CURÉS, DES INSTITUTEURS, DES MÉDECINS - CHOSES RELIGIEUSES.

**Eglise.** - L'église de Cheny n'a rien d'extraordinaire, mais sa grosse tour carrée du XIII<sup>ème</sup> siècle, ses contreforts, à ressauts, sa situation pittoresque sur le bord de l'Armançon, lui donnent un cachet particulier qui plaît au regard. Pour être bien proportionnée, la tour devrait être exhaussée de quelques mètres. Le monument primitif a dû fortement souffrir de l'occupation anglaise. La tour seule pouvant être plus utilisée comme moyen de défense, a survécu. Le corps de l'édifice actuel date de la seconde moitié du XV<sup>ème</sup> siècle ; c'est une nef unique, avec annexes formant croix de chaque côté. Il est très régulier et l'oeil se complait dans la symétrie des arceaux et l'ensemble des proportions. Les dimensions sont trente-quatre mètres de longueur, sept mètres cinquante de largeur, et neuf mètres sous la voûte. Les fenêtres de style flamboyant ont conservé leurs meneaux et réseaux variés, mais elles ont perdu les vitraux historiés qui en faisaient la principale ornementation. A peine s'il en reste quelques vestiges dans les trilobures d'une baie ; quelques petits anges aux ailes éployées, dont le mérite ne fait qu'augmenter nos regrets pour tout ce qui a disparu. - De temps immémorial l'église est dédiée à Saint-Pierre-ès-liens. Elle relevait de l'abbaye bénédictine de Saint-Rémy de Sens, qui devait entretenir le chœur, sinon toute l'église.

En 1879, M. Carré, curé, pour rendre à l'église son caractère primitif, enlève le grand rétable à la romaine qui formait le maître-autel. C'était une de ces oeuvres communes de l'époque Louis XV: colonnes de pierre, encadrant un tableau, reliées par des guirlandes peintes et accostées d'anges adorateurs de grandeur naturelle. Les débris en sont misérablement entassés, au pied de la tour, du côté nord, dans l'ancien cimetière. L'autel actuel est l'oeuvre de M. Piéplu, architecte à Auxerre: coût: cinq mille trois cents francs. Quel qu'en soit le mérite, je pense que, pour ce prix, on pouvait au lieu de guirlandes de feuillage avoir des personnages en relief de plus grand art. La grande fenêtre du chevet dégagée a reçu des verrières peintes de la maison Didron ; la baie centrale représente le Bon Pasteur. Toutes ces oeuvres sont dues à la libéralité de la famille Durand-Desbordeaux. L'autel a été solennellement consacré par Monseigneur Bernadou, archevêque de Sens, le 29 Août 1881. - En 1890, M. Horson, curé, fait ouvrir les deux fenêtres latérales de l'abside, obstruées depuis des siècles, les meneaux détruits sont rétablis. On y place de belles verrières, dans la fenêtre du sud, saint Edme, et saint Charles Borromée, don de Madame Moutard-Martin, née Durand ; dans la fenêtre nord, saint Augustin et saint Victor, don de Madame Albanel, 1890. En novembre 1889, la chapelle de la Sainte Vierge a été également enrichie d'une verrière qui représente N.-D. des Victoires. Elle sort des ateliers de M. Amand-Durand, natif de Cheny, propriétaire du château. Cette oeuvre, obtenue par des procédés scientifiques nouveaux, se recommande par ses teintes chaudes et son coloris spécial. La chapelle de la Sainte- Vierge était autrefois désignée sous le nom de N.-D. du Rosaire. Au XV<sup>ème</sup> siècle, plusieurs notables y sont inhumés. Dans la chapelle nord, dédiée à saint Roch, rien d'intéressant, sinon l'inscription suivante, entourée de moulures formant un vaste cadre ovale. En tête, un coeur ardent, percé de flèches ; à droite et à gauche, un écu armorié :

D. O. M.  
CY GIST LE CORPS DE  
NOBLE DAME LOVYSE DE  
LAMBERT, EN SON VIVANT  
FEMME ESPOVZE DE MESSIRE  
PIERRE DE HANNICQVES, SEIGNEVR  
DE BENJAMIN, CHENY, BONNARD  
ET AVTRES PLACES, ESCVYER  
COMMANDANT EN LA GRANDE  
ESCVRIE DV ROY, ET PREMIER ESCVYER  
EN CELLE DE MONSEIGNEVR LE DVC  
D'ORLEANS, ET TENANT L' ACCADÉMIE  
DE SA MAJESTÉ A PARIS. LACQVELLE  
DAME DECEDA, EN SA MAISON, A PARIS  
RVE DES BONS ENFANTS, LE XXIII  
JANVIER 1624.  
Priez Diev povr levr ames.

Dans la nef, bon tableau, la naissance de Jésus adoré par les Anges, copie d'André del Sarto. Un inventaire du mobilier daté de 1828 ne relate aucun objet d'art. Les archives, registres et paperasses du presbytère furent brûlés joyeusement en 1793, vers la porte du cimetière. Je me demande ce qu'ils contenaient de si effrayant. Aujourd'hui, avec ces documents, il serait plus facile de faire une histoire intéressante. - La grosse cloche est assez belle et son ample voix se répand harmonieusement dans les vallées environnantes. En voici l'inscription :

J. H. S. MAR.  
D. O. M. JEAN ALIEN BACHELIER  
N. DECRET PRIEVR DV PRIEVRÉ DE NOTRE-DAME DE JOIGNY  
ET DAME CLAVDE DE RAGVIER, DAME ET BARONNE DE  
LACROIX ET DE MIGENNES. 1648.

La petite cloche ne s'accorde guère avec sa soeur aînée.  
Voici ce qu'on y lit : J'ai été bénite par M. Jean-André Rappeneau, curé de Cheny. M. François-Amédée Rativeau, maire de la commune. L'an 1835. J'ai été nommée Marie-Victoire par M. Antoine-Joseph-Marie-Auguste de Manen, ancien capitaine de cavalerie, parrain, et par Marie-Gabrielle-Victoire Bonnerot, veuve de M. Ballaguet, marraine.  
L'horloge actuelle a été donnée en 1875 par les familles Henry Madelain et Jacob.

**Le Presbytère.** - Le presbytère, attenant a l'église, est une antique maison, ayant sur la rivière, la vallée et les voies ferrées une magnifique vue. Avant la Révolution tout le bas du jardin et dépendances était baigné par la rivière. Le 8 vendémiaire, an IV de la République, le presbytère est mis en vente : outre les bâtiments, tels qu'ils se comportent encore aujourd'hui, cinquante cordes de concises, tenant d'un long du midi à la rue, du levant aux champs, du septentrion à la rivière, d'autre au cimetière et à une petite ruelle dépendant de la ci-devant cure de Cheny, et désormais appartenant à la République. Il est adjugé au citoyen François-Auguste Ménétrier, propriétaire, demeurant à Auxerre, moyennant 2.160 livres.  
Quant aux biens mêmes du presbytère consistant en vingt-deux arpents en diverses pièces, ils sont adjugés, le 20 juin 1792, au citoyen François Mangin, militaire décoré, demeurant à Briennon, moyennant seize mille livres. Une vigne de cinquante-trois cordes est adjugée au sieur Etienne Carré, marchand de vin à Cheny,

moyennant mille cinq cents livres. Vingt-cinq cordes de luzerne, près la croix Saint-Vincent, sont adjugés à Edme Durand, pour deux mille six cent-vingt livres.

La cure, estimée d'un revenu de six cents livres, était à la collation de l'abbaye de Saint-Rémy de Sens.

En 1890, le jardin, du presbytère a été encore réduit de ses deux cinquièmes, sur la demande du Conseil municipal, et par décret présidentiel.

**Liste des curés.**- Nos registres de catholicité commencent en 1615.

- Pierre Railly, en 1479, fut frappé jusqu'à effusion de sang, par Pierre de Courtenay, seigneur de la Ferté ; celui-ci fut dispensé par l' Archevêque de Sens, de payer dix livres d'amende auxquelles il avait été condamné.

- Mathieu Barnicou qui résigne sa cure en faveur de : Edme Moreau, en 1558.

- Jean Voisin, 1615.

- Michel Mathieu, 1615-1646, eut pour vicaires Petitier et Foulon.

- J. Constand, 1647-1656, eut pour vicaires Lambert et Goudé.

- J. Huot, 1656-1682, eut pour vicaires Ferrand et Dumarest.

- Rabillet, 1683-1695, eut pour vicaires Brice, capucin de Paris, Laguette de Saint-Jean, cordelier, Prouvansal.

- Marin Dumont, 1696-1718, vicaires Cornisset, Daguenet ; neuf ecclésiastiques du voisinage assistent à ses funérailles.

- Cottet, 1719-1766.

- Briquet, prêtre de La Mission, 1766-1773, huit prêtres à ses funérailles.

- Cropat, 1773.

- Lespagnol, 1773-1792, remet les registres aux mains de Pierre Rondot, officier municipal, le 17 novembre 1792.

- Saffroy, 1805-1812.

- Ravinet, 1814-1824.

- Féméry, 1828.

- Jacob, 1829-1831.

- Rappeneau. 1831-1859, devient aveugle, se retire à Avallon; il eut pour vicaire son neveu, M. Monot.

- Rousseau, 1859-1863, inhumé au centre du nouveau cimetière, il a laissé deux cent soixante-sept francs à l'église.

- Jean-Baptiste Carré, ancien maître de l'institution Saint-Héric à Auxerre, 1863-1889, littérateur émérite. Il a publié la biographie de M. Fortin, archiprêtre d'Auxerre et celle de M. Laroche, curé d'Ormoise et de Saint-Bris. On lui doit aussi un éloge de l'abbé Lebeuf, le 20 Avril 1860, à l'anniversaire séculaire du savant auxerrois, des épisodes de l'Histoire d'Auxerre, un toast remarqué au banquet de Fontenoy, etc.

- Pierre-Valentin Horson, 1889, votre serviteur, a publié des recherches historiques sur Pont-sur-Yonne.

**Instituteurs.** - A coté de la signature du curé, nous voyons le paraphe artistique de l'instituteur, prenant le titre de Recteur des écoles. Longtemps l'école se tint dans une maisonnette toute proche du presbytère. Voici les noms que j'ai relevés : Jusseaulme, 1618. Lejoyeux, 1646. Pierre Bonin, 1687. Jean Deplaine, 1689. Pierre Prin, 1713. Germain Petitjean, 1760. Jean Guillot, 1807. Sebastien Huot, 1808. Petitot, 1814. Depuis sont venus MM. Mathé, Besse, Ythier, Creveau, Roger, Mercier, 1892.

**Médecins.** - La paroisse de Cheny a régulièrement un médecin, ou chirurgien ou praticien. Edme Bourrelet, 1629. Nicolas Perrettes, 1629. Charles Gervais, 1689. Edme inscrire d'office le nom du père. Nous avons également un notaire royal, un sergent en la justice de Cheny, un procureur fiscal, des artisans de tout métier; couvreur, cordonnier, charron, tisserand, pescheur, menuisier, boulanger,

charpentier. Le maître boucher semble avoir rang de notable. Moret, en 1773. Guillemot en 1805. Dr Albanel, Dr Henry, Dr Bricard. Régulièrement aussi, une sage-femme ou matrone, qui apparaît aux baptêmes ; et dans deux seuls cas de naissances illégitimes, en deux cents ans, elle déclare et fait

**Choses religieuses.** - En 1636, M. le curé relate les différents services auxquels il est tenu, il doit faire six processions par an, savoir : le lendemain de Pâques, à Hauterive ; le jour de Saint-Georges, au Mont-Saint-Sulpice ; le jour de Sainte-Croix, à Bassou ; les trois jours des Rogations, à différentes croix du territoire, pour trois livres. Actuellement les processions religieuses sont interdites ; M. l'abbé Carré s'étant avisé d'aller processionnellement, au cimetière, le jour de la fête des Morts, 2 Novembre 1881, subit un procès, et fut condamné à un franc d'amende, devant la justice de paix de Seignelay.

En 1636, M. le curé doit célébrer vigiles des morts tous les dimanches de Carême ; pour tout l'octave du Saint-Sacrement, il lui est alloué cinq sols, cinq sols au maître des écoles, cinq sols au sonneur. Il doit un service funèbre aux quatre temps, et un, le lendemain de la Saint-Pierre. Le nombre des anniversaires à célébrer cette année là est de quarante-trois ; beaucoup sont institués à perpétuité par dispositions testamentaires, tels sont ceux de J.-B. Bonnard, Dupuis, Huot, Chat. Pour cette même intention, Claude Fauconnier lègue à l'église deux arpents de terre, lieu dit Guichardon. Michel Mathieu, curé, dix-huit livres de rente sur ses bâtiments sis au Mont-Saint-Sulpice. Pierre Rollinat, cinquante sols de rente sur une vigne, lieu dit Champ-Carré. Antoinette Amyot, un quartier de pré, lieu dit Bouche d'Armançon. Claude Pasquet, deux quartiers de pré même lieu. Marie Bondoux, un quartier de terre aux Coulmines. Antoine Durand, deux arpents de terre sur Migennes. Il ne nous paraît point inutile d'exhumer ces témoignages de l'antique foi des habitants de Cheny. Des messes basses sont fondées à perpétuité pour Guillaume Martin, Benoit Lemoine, André Blandin, La Clérin, Brigide Perrettes, Thomas Cornu, Madeleine Fouché, Etienne Goussot, Edmée Rollin, Edme Sauvage, Edmée Bonnard.

Les fondations énumérées plus haut et quelques autres constituaient les biens et revenus de la fabrique. Ils composaient, en 1792, un labourage de onze arpents, terres et prés, affermé à Louis-Germain Sourdillat et J.-B. Gautherin, laboureurs à Cheny, moyennant cent quatre-vingt-quinze francs. Ces biens sont mis en adjudication, au Mont-Armance, le 17 Floréal an III, divisés en six lots.

1er lot, adjugé au citoyen J.-B. Beau, propriétaire à Saint-Florentin, moyennant cinq mille sept cents livres.

2ème lot, au sieur Bon Bouvret, quatre mille cents livres.

3ème lot, au sieur Bon Bouvret, cinq mille trois cent vingt-cinq livres.

4ème lot, au sieur Edme Durand, gendre Lafaiat, trois mille cinq cent soixante livres.

5ème lot, au sieur Germain Sourdillat, quatre mille cent cinquante livres.

6ème lot, moyennant cinq mille cent soixante-quinze livres. Ce qui fait un total de vingt-huit mille dix francs.

Avant la Révolution, il y avait à Cheny, une confrérie du Saint-Rosaire, de Sainte-Barbe et de Saint-Roch, invoqué dans les épidémies. La statue de Sainte-Barbe a été mutilée en 1793. Pareillement, il existait une confrérie de Saint-Nicolas, patron des mariniers et des jeunes gens. On a encore le bâton processionnel du XVIIème siècle.

## CHAPITRE III

### L'ARMAÇON - LE PONT - LE MOULIN

**L'Armaçon**, dont le nom signifie courant, tombe dans l'Yonne à deux kilomètres au-dessous de Cheny, après un parcours de 200 kilomètres. Cette rivière est le principal agrément du pays. Tout le monde connaît le vieux dicton :

«Armaçon  
Mauvaise rivière et bon poisson.»

Ce dicton se justifie pleinement ici, parce que la rivière toujours rapide, souvent torrentielle, aime à déplacer son lit et que parfois, en vingt-quatre heures, elle croît de trois mètres, et devient jaune et violente, comme le Tibre, et parce que, même en été, quand elle est calme, elle a, dans certains endroits, comme à Fouchy et en Ferte-Rive, des gouffres qui font peur et où plusieurs ont péri. Il n'est point d'année où elle ne promène, sur ses rives, ses ondes tumultueuses. En 1697, le 24 juin, elle était « si prodigieusement grosse qu'elle bouchait les arches du pont et que les eaux refluaient jusqu'au moulin de Migennes. » Et M. le Curé d'alors croit devoir dire: « ce que je certifie véritable. » La plus grande crue survenue depuis, et qui est celle du 25 septembre 1866, n'a pas atteint tout-à-fait ce niveau, il s'en manquait peut-être vingt-cinq centimètres. On peut voir sur les murs de la fontaine Saint-Pierre, à l'étiage, les marques diverses des crues les plus fameuses de ce siècle: celles de 1836, de 1846, du 25 novembre 1852, du 14 mai 1856 et surtout celle de 1866.

La deuxième partie du dicton n'est pas moins vraie ; bon poisson, de chair exquisite tenant à la rapidité et à la nature des eaux vives. On y trouve toutes les espèces d'eau douce connues, depuis le minuscule véron jusqu'aux énormes brochets et saumons. Les meilleures sont l'anguille, la perche, le brochet ; la truite n'y est point rare. Autrefois, dans les baux de location du moulin, et autres fermages riverains, il était stipulé que le preneur, entr'autres redevances, serait tenu de fournir quelque chose comme six belles anguilles ou six livres de beau poisson. Le bon poisson appelle forcément les bons pêcheurs ; ici, ils sont d'une habileté inouïe, usant de tous les artifices et plongeant même au besoin dans les plus profonds repaires. Si les gros brochets de l'Yonne dépassent Cheny et remontent jusqu'à Briennon, ce n'est pas du gré des susdits pêcheurs. Depuis plusieurs années, l'Etat a renoncé à son droit d'amodier la rivière ; le droit de pêche est revenu aux riverains qui, généralement, sont assez accommodants.

**Le Pont.** - Le pont de Cheny, dit M. Quantin, est du XVIème siècle. Il a six arches. L'Annuaire de l'Yonne (1853), en donne le dessin. Je voudrais bien pouvoir dire depuis combien de siècles existe un pont ici ; les documents positifs me manquent. L'abbé Henry, dans son histoire de Seignelay, prétend trouver à notre pont actuel, tous les caractères d'une construction romaine. Je me demande ce qui, pour lui, constitue ces caractères. Comme si les Romains n'avaient pas eu aussi des ponts de bois. Cependant, j'incline à croire que les Romains avaient un pont à Cheny et à l'emplacement présent. Le gué n'était pas souvent praticable. Je ne veux point entrer dans la discussion relative à Bandritum que la critique moderne place à Bonnard; il y avait certainement entre Bonnard et Cheny qui se touchent presque, une voie très ancienne aboutissant au pont de l'Armaçon. Le vieux chemin de Ligny, dont parle un titre de 1228, et qui s'appelle aussi chemin de Bourgogne, aboutissait également au pont. En 1243, le pont existant était en bois. En 1815, la petite arche du côté gauche, était une passerelle mobile qu'on levait et qu'on abaissait à volonté, pour obtenir plus sûrement le péage, sans doute. Aux temps où les pieux pèlerinages étaient dans les moeurs, beaucoup de fidèles se rendant à Alise-Sainte-Reine passaient par Cheny ; les registres relatent, avec circonstances, les décès de

plusieurs étrangers et les honneurs religieux que leur furent rendus à cause des chapelets et autres insignes trouvés sur eux.

De temps immémorial, les droits de péage, en dessus et en dessous le pont appartiennent aux seigneurs de Cheny qui l'ont évidemment fait construire. En 1243, Jean de Seignelay permet aux moines de Saint-Rémy d'établir un moulin à courtines près du pont, pourvu qu'ils laissent la voie libre à la navigation. L'usage de moulins sur les ponts était, alors, très fréquent.

En 1484, à la suite des guerres avec les Anglais, Philippe de Savoisy allège la redevance qu'il percevait à Cheny sur la rivière, et la réduit de trente sols à dix sols. « En considération de ce qu'au moyen des guerres qui dernièrement ont eu cours en ce pays, ladite seigneurie, et même ladite rivière sont réduites à une petite valeur. » (Archives de l'Yonne).

Aujourd'hui, un peu en aval de Cheny, on a construit deux nouveaux ponts pour les voies ferrées, un pour la ligne de Nevers, un autre pour la ligne départementale suivant la vallée du Serein.

**Le moulin.** - Si je parle du moulin de Cheny, c'est parce qu'il est extrêmement ancien et des plus pittoresques. Dès l'origine, il appartient aux religieux bénédictins de Saint-Rémy qui étaient à Sens, dès le sixième siècle. L'ordre bénédictin est de ceux qui ont le plus contribué au progrès de l'agriculture et à la civilisation de notre pays. Pour leurs établissements ils savaient choisir toujours des emplacements qui dénotent un sens pratique absolu. Actuellement le moulin de Cheny ne tourne plus. Dans l'intérêt local, je regrette qu'une pareille force reste oisive et inutile. Je sais que les meuniers n'y firent point toujours fortune : mais on pourrait essayer d'une autre industrie ; par exemple, dans notre siècle de lumière, en tirer de puissants foyers d'électricité.

En 1243, Jean de Seignelay, qui avait commencé à bâtir un moulin à Cheny, sur l'Armançon, au-dessous du moulin Saint-Rémy, ayant vu les titres de celui-ci, par l'intervention de prud'hommes, renonça aux droits qu'il pouvait avoir à cet égard sur l'Armançon, depuis le moulin des moines jusque à l'Yonne. Les prés s'étendant au-dessous du moulin portent encore le nom de Saint-Rémy. On y tenait les foires, trois fois par an, le jeudi de la Passion, le 16 août, jour de la fête de saint Roch, et le 4 décembre, jour de Sainte-Barbe. Je remarque que ces trois jours coïncident avec une fête religieuse en honneur autrefois dans le village. Il y avait une confrérie de Saint-Roch, une confrérie de Sainte-Barbe, et un autel dédié à Notre-Dame-du-Rosaire. L'Armançon a déplacé les prés Saint-Rémy pour les reporter sur la rive droite. En 1778 le moulin n'appartient plus aux religieux, mais aux de Montmorency. Le 4 novembre, il est loué au sieur Lhéritier, meunier de Gurgy, pour 54 ans, qui commenceront à l'expulsion du meunier actuel. Les chômages et accidents, causés par le passage des trains de bois, seront supportés par le locataire. Il a le droit de pêche dans le vannage et dans cinq toises au-dessous : bail conclu moyennant, par an, trois cents francs et six anguilles.

Pour le service de la navigation, il y avait là un éclusier attitré, chargé de la surveillance et du fonctionnement du perthuis. En 1805, c'est un nommé Coignée ; souvent il repêche des cadavres : les registres mentionnent minutieusement ces lugubres trouvailles faites dans l'Armançon et dans l'Yonne.

## CHAPITRE IV

### ANCIENNES PROPRIÉTÉS - ABBAYE SAINT-REMY - ABBAYE SAINT-MARIEN - CHATEAU ET SEIGNEURS - LA MOTTE DES USAGES

La superficie totale de la commune de Cheny est actuellement de 972 hectares. Au moyen âge et jusqu'en 1793, elle se partage entre l'abbaye de Saint-Remy de Sens, celle de Saint-Marien d'Auxerre, la seigneurie et enfin la communauté des habitants qui en eurent toujours la majeure partie, environ les deux tiers, grevée des redevances habituelles.

**Abbaye de Saint-Rémy.** - Le document le plus ancien concernant Cheny est un diplôme de Charles-le-Chauve, en 853, citant Cheny comme une des dépendances du monastère des Bénédictins de Saint-Rémy de Sens. Et en l'an 1020, Léotheric, archevêque de Sens, maintient ledit monastère dans ses droits, « au sujet de coutumes indûment perçues par le seigneur Adulphe. » Les biens de l'abbaye s'étendaient spécialement aux abords de l'église, sur la rive gauche de l'Armançon, et dans la direction d'Ormoy. En 1243, une contestation s'élève entre les religieux de Saint-Rémy et les habitants de Cheny. Le seigneur de Seignelay, Beaumont et Cheny, intervient comme arbitre, promettant loyalement aide et protection à ses hommes. Il règle le débat, relatif à des friches situées entre Cheny et Ormoy, ainsi qu'il suit : « Ces broussailles seront divisées par moitié, en tirant une ligne, de la montagne dans la vallée. La part tenant à Ormoy appartiendra absolument aux religieux qui pourront en disposer à leur gré, la mettre en culture, prés, bois, vignes. Quant à l'autre moitié, les religieux la loueront aux gens de Cheny ou à d'autres, pour être mise en culture ou en vigne. Et dans le cas où leurs conditions ne seraient point observées, ils pourront en disposer comme de la précédente ». En 1644, l'abbaye Saint-Rémy de Sens est réunie à celle de Saint-Pierre-le-Vif qui seule reste en nom. En 1754 les biens possédés par ce monastère contenant 88 arpents, en diverses pièces, font l'objet d'un bail assez curieux : « Outre les biens immeubles, les bailleurs cèdent aux preneurs leurs grandes dixmes de grains et vins, plus les menues dixmes, tant de laine, cochons, agneaux, que chenevières et navettes, qu'ils ont droit de percevoir, chacun an, sur les terres et seigneuries de Cheny. Ormoy et la Malmaison. Les preneurs paieront 900 livres en argent et cent bichets de froment. Ils seront tenus de payer le gros, dû au sieur Curé de Cheny, savoir sept cent vingt-quatre bichets, moitié froment, moitié avoine, et cinquante livres en argent ; de livrer aux bailleurs 24 aulnes de toile, chaque année, à la Saint-Jean, de fournir 10 livres pour l'entretien des vitres du choeur de l'église de Cheny; de loger et nourrir honnêtement domestiques et chevaux desdits, quand il leur plaira d'aller audit Cheny. »

En 1792, lesdits biens, formant un domaine appelé la Métairie des Chats, d'une contenance de 88 arpents, loués au sieur André Bon Bouvret moyennant 1500 livres, 100 bichets de blé, 58 bichets d'avoine, sont adjugés à M Edme Durand Prudence pour 62,800 francs.

**Abbaye Saint-Marien.** - Les biens, terres et prés, possédés sur le territoire de Cheny par l'antique abbaye des Prémontrés de Saint-Marien d'Auxerre s'étendaient aux abords de Bonnard, sur la rive droite du Serein. J'aurais voulu pouvoir dire exactement l'importance de ce domaine. En 1550, dix-sept habitants de Bonnard et de Cheny reconnaissent être détenteurs de 75 arpents de terres et prés, sous la redevance de 75 bichets de grains, froment et avoine, envers l'abbaye Saint-Marien. Les archives départementales contiennent un grand nombre de documents très anciens, parchemins et autres, concernant les redevances des tenanciers de Cheny, à l'égard de Saint-Marien: ce sont simplement des baux, avec les conditions usitées

suivant le temps. En 1792, lors de l'aliénation et vente des biens conventuels, devenus nationaux, le domaine Saint-Marien, à Bonnard et Cheny, me semble avoir échappé presque entièrement aux inquisitions et à l'application de la loi. Ce n'est qu'en 1811, le 1er septembre, que M Edme

Durand Prudence, achète une trentaine d'arpents de terre, vignes, prés, provenant de l'abbaye Saint-Marien moyennant 8754 fr. Suivent d'autres acquisitions de moindre importance. (Voir Arch. dép., vol. 53. Arch. domaniales).

Ainsi qu'on le verra plus loin ces biens provenaient presque exclusivement des libéralités des seigneurs de Cheny au treizième siècle.

**Le Château.** - Le château n'est pas une oeuvre d'art : pas de tourelles, de clochetons aigus, pas de sculptures, comme en certains manoirs antiques. Cependant par son ancienneté, sa situation, ses souvenirs, il ne manque pas d'intérêt. La reconstruction est du dix-septième siècle. En effet, à l'angle nord-ouest, on lit celle inscription : « Le 6 Juin 1616, ceste pierre a été mise par Charles de Hanniques, fils de M de Benjamin, seigneur de Cheny. » La façade a trente-deux mètres de longueur et la largeur est neuf mètres. Au niveau du sol existent deux grandes salles, parfaitement voûtées qui rappellent les vastes salles d'armes des anciens chevaliers. Le corps de logis est somptueux. Dans ces dernières années le château a été exhaussé de deux mètres, l'étage remanié. Sur toute l'étendue de l'édifice, régnait une pièce unique, avec voussure en bois et peintures à grands traits ; rendez-vous renommé des chasseurs. Les murs étaient couverts de bons mots, bouts-rimés et charges humoristiques, qui ont disparu. A l'extérieur, peu d'ornements ; quelques pierres imbriquées aux embrasures. La porte principale est accostée de deux colonnes et surmontée d'un fronton, où figurent, au lieu des anciennes armoiries seigneuriales, deux personnages allégoriques, ayant à leurs pieds un trophée d'armes et les emblèmes de la République. Déjà, le temps a horriblement rongé ces figures. La propriété, de quelques hectares, était entourée de fossés profonds, remplis d'eaux fournies par la source de Voèvre, et amenées par des tuyaux souterrains. Quelques-uns veulent leur attribuer une origine romaine. L'eau par sa pression naturelle se distribuait dans tous les appartements du château ; aux angles du parc s'élevaient des tourelles basses, munies de remparts et de meurtrières. A la porte du côté nord se manoeuvrait un pont levis. Dans les dépendances, près de l'Armançon, on voit encore des ouvertures pour l'artillerie braquées dans la direction du pont de l'Armançon

**Les Seigneurs.** - Je n'ai pas la prétention d'expliquer comment les premiers chefs gallo-romains ont disparu, et comment leur autorité a passé à d'autres mains. Je constate que, pour être plus forts contre leurs ennemis, les sires de Seignelay détiennent dès le treizième siècle de nombreux villages, quelquefois une vingtaine, sous leur juridiction. Je cite simplement Beaumont, Bassou, Cheny, Migennes... La terre de Cheny reprend quelquefois son autonomie.

En 1211, Agnès de la Croix donne aux religieux de Saint-Marien une terre sur le terrain de Philippe de Cheny, chevalier, son époux. Hugues de la Croix confirme la donation faite par sa vénérable mère mourante. En 1268, Jean de Seignelay, sieur de Beaumont, seigneur de Cheny, écuyer de Sainte-Pereuse, confirme à l'abbaye de Saint-Marien la donation d'un setier de froment pour faire des hosties. En 1278, noble Gui de Beaumont, sieur de Cheny, donne à l'abbaye Saint-Marien une rente de trente sols, sur la rivière dudit Cheny. En 1303, Etienne II, chevalier, amortit tout ce que l'abbaye Saint-Marien possédait sur les terres de Seignelay, Beaumont, Cheny « pour le remède de son âme et de celles de ses parents. » Et, comme Jean de Beaumont, sire de Sainte-Pereuse et Guillaume de Marceaux, écuyers, refusaient de signer ces lettres d'amortissement, Etienne ordonna que l'abbaye Saint-Marien leur paierait 35 livres tournois, mais aussi que le domaine qu'elle avait à Cheny serait

quitte de toute charge envers ces seigneurs. En 1507, Claude de Savoisy fut condamné comme seigneur de Cheny à payer à l'abbaye Saint-Marien la rente d'un setier de froment, léguée anciennement par Jean de Seignelay et attachée au fief, lui-même s'y oblige de nouveau par transaction, en 1510. Son épouse Louise de Beaumont-Montréal, offre à l'abbaye des Isles, six livres de rente sur un héritage situé à Cheny et un demi-muid de vin clair et pour y fonder son obit.

En 1534, François de la Rivière, seigneur de Seignelay, enfant d'honneur du roi Charles VII, est seigneur de Cheny ; il a onze enfants. Son second fils, Adrien, sire de Champlémy, reçoit la terre de Cheny. Jean de la Rivière, fils d'Adrien, seigneur de Cheny, Bonnart et autres lieux, fut bailli de Sens ; il épousa en 1563, Charlotte de Harlay, dame de Bassou, dont il eut Antoine, sieur de Cheny et de Bonnart, qui s'étant battu en duel, dut s'enfuir en Allemagne. Le même Jean de la Rivière épousa en secondes noces Marguerite Spifame: il en eut quatre garçons qui moururent à l'armée, et une fille appelée la Dame de Cheny, fille d'honneur de la Reine Marguerite, Elle mourut, sans postérité à Paris, à l'âge de cent trois ans.

En 1615 les seigneurs de Cheny sont les sires de Hannicques. Pendant cinquante ans leurs noms apparaissent continuellement, ils se font un honneur de présenter au baptême les enfants de familles diverses. Eux-mêmes, pour les cérémonies intéressantes leur nombreuse famille, invitent plusieurs notabilités. 8 septembre 1616, baptême de Pierre Chopin ; parrain, noble Lambert de Hannicques ; marraine, noble dame Louise de Lambert, dame de Cheny. 21 juillet 1619, baptême de Laurent Laurin, marraine, noble demoiselle Anne de Hannicques. 2 octobre 1623, baptême de Roger Garnier, parrain, noble Roger de Hannicques, marraine, noble Magdeleine d'Escatot. 15 septembre 1625, baptême de Charles Laurent Chopin, parrain, noble Charles Dubreuil, homme d'armes d'une des compagnies de cheveau-légers du Roi, sous la charge de M d'Heuré, seigneur de Venizy ; marraine, Anne Morin. 30 mai 1627, baptême de Pierre Gallois, fils du procureur : parrain, noble David de Chancy ; marraine, Eugénie Myré. 3 avril 1631, baptême de Charles Martin, fils de Jean Martin, boucher , parrain, noble Charles de Hannicques, sieur des Bordes, fils de Pierre de Hannicques, seigneur de Benjamin, Cheny, Bonnart, Looze, et marraine, Légères Moreau, femme de François Moreau, procureur fiscal. Trente et un mai mil six cent trente trois, baptême de Jean, fils de messire Gabriel Boudard, parrain, noble Jean de Margenac, fils de noble Charles de Margenac, seigneur de Mareuil ; marraine, demoiselle Valentine Eléonore de Martineau. 25 septembre 1640, baptême de Anne, fille de messire François Moreau marraine, Anne Larcher, femme de noble Charles de Hannicques Benjamin, seigneur des Bordes et de Bazarnes ; parrain, noble Charles de Hannicques Benjamin. 22 novembre 1646, baptême de Magdeleine, fille de messire Etienne le Joyeux, recteur des écoles, à Cheny, parrain, noble Charles de Hannicques Benjamin ; marraine, noble Magdeleine de Champagne, femme de M. Benjamin, seigneur de Cheny, Bonnart, la Malmaison et Beaumont en partie. 2 août 1648, baptême de Roger, fils de Claude Cornu, parrain noble Roger de Hannicques, seigneur de Looze ; marraine, demoiselle Magdeleine de Hannicques. fille de M. de Benjamin. 25 mars 1649, baptême de Marie, fille de Charles de Hannicques et de Magdeleine de Champagne, parrain. Charles de Hannicques, abbé de Benjamin, son oncle; marraine, Elisabeth de Chancy, dame de Cudot. 28 mai 1650, baptême de Roger de Hannicques, parrain, Roger de Hannicques, sieur de Looze; marraine, demoiselle Marie de Champagne. 3 mars 1652, baptême de Charlotte de Hannicques, parrain, M. Charles, abbé de Benjamin, official et chanoine de Sens ; marraine demoiselle Marie Mulinier dame de Bazarne, en Nivernais. 9 juin 1660, baptême d'Edme Maillard, marraine, Diane Poursin, fille de Claude Poursin, bailli de Seignelay. 6 avril 1669, baptême de Jacques, fils de Claude Lebeuf, receveur de Cheny, marraine, Geneviève des Ormeaux, femme d'André Sallatin, recteur de la manufacture de bas établie à Cheny. -16 décembre 1675, décès de Anne Hay, femme de messire Savinien Le Beuf, témoin, Edme Ray,

lieutenant de la maréchaussée de Joigny. 15 juillet 1688, baptême de Germain, fils de Germain Sourdillat, garde des plaisirs de S. M. ; parrain, J. Frossard, garde des plaisirs de S. M. à Migennes. 5 septembre 1691, baptême d'Anne, parrain noble Joachim Fernier, seigneur de Saint-Georges ; marraine, dame Edmée Martineau de Mormont, son épouse. 17 février 1696, baptême de Michel, fils de Claude Guyard, procureur à Cheny, parrain, Michel de Grimaudet, écuyer, seigneur de Motheux, gouverneur du Marquisat de Seignelay ; marraine, Marie de Grimaudet, veuve de Pierre Gelée, seigneur de Beaulieu, munitionnaire général des vivres de la marine.

Cette nomenclature peut montrer l'importance de la seigneurie de Cheny, pendant qu'elle appartenait aux sires de Hannicques.

En 1666, Jean-Baptiste de Colbert, baron de Seignelay acquiert les terres de Cheny, mises en adjudication, par décret, sur les héritiers de M. Charles de Hannicques. Ensemble, Cheny, Ormoy et la Malmaison, sont payés quatre-vingt mille francs. A la même époque, Cheny et le Port des Fontaines cessent de faire partie du bailliage de Villeneuve-le-Roi et sont rattachés au bailliage et grenier à sel de Seignelay. En 1792, Léon de Montmorency émigre au pays de Liège. Ses biens, savoir ceux de Cheny, du Port des Fontaines et de Bel-Air sont confisqués et mis en adjudication, à plusieurs reprises, au district de Saint-Florentin.

A Saint-Florentin, le 1er vendémiaire, an III de la République (22 septembre 1794), les bâtiments du ci-devant château, cour, maison de ferme et dépendances, cinquante arpents d'une part et vingt-trois arpents, d'autre part, sont adjugés au sieur Philippeaux de Joigny moyennant 59.200 fr. qui ont été payés en assignats. Un des propriétaires actuels, M. De Vathaire, de Senan possède un magnifique atlas, intitulé « seigneurie de Cheny », contenant en onze planches, d'un dessin parfait, la topographie du territoire, avec une teinte spéciale pour le domaine seigneurial. C'est un vrai cadastre, numéroté, pouvant servir, alors, au procureur fiscal, et aujourd'hui encore, à clore des contestations. Actuellement, la maison seigneuriale appartient à M. Amand- Durand.

**La Motte.** - A deux kilomètres, au sud-ouest de Cheny, existe un remarquable terrassement, élevé de main d'homme, communément désigné sous le nom de Motte des Usages, à cause de son voisinage avec les anciens communaux appelés usages. L'abbé Henry, historien de Seignelay, est venu la visiter, et il n'hésite pas à la qualifier de camp romain. Il peut dire vrai. La Motte, sorte de cuvette elliptique, a deux cent soixante-cinq mètres de circonférence. Elle était entourée de fossés profonds remplis par les sources de Voèvre. Ces fossés se comblent de jour en jour, par l'affaissement naturel des terres. Du côté nord, il y avait un pont de bois mobile. Le remblai avait bien dix mètres d'épaisseur, il était plus élevé du côté nord, plus évasé du côté sud-ouest. La Motte n'a jamais été fouillée. Elle est plantée de bois depuis 1808. Elle a son cortège de légendes habituelles. Entr'autres celle-ci : qu'à minuit le jour de Noël, une fée y ouvre tous ses trésors... ?

Maintenant, qu'est-ce que la Motte ? L'abbé Henry dit : c'est un camp romain. Les paysans disent: c'est une redoute. D'autres : c'est un tombeau. De nos jours, on attribue volontiers à ces sortes de choses, une origine celtique, on les considère comme des travaux de défense contre l'invasion romaine ; une fois aux mains des vainqueurs, ces ouvrages se retournaient contre les indigènes vaincus. - Plus souvent, on dit: Motte féodale. Rien de plus commun ; dans l'Yonne seulement, on en compte une cinquantaine. Qu'est-ce que ce mot signifie ? Etait-ce un point fortifié, un moyen de défense entre tels et tels seigneurs ? Etait-ce, comme on le dit, un emplacement où s'exerçait la justice ? Loisible à chacun de choisir l'hypothèse qui lui convient mieux : M. Quantin qui l'a visitée et mesurée, ne se prononce point. Une chose certaine c'est que la Motte a été le théâtre de batailles avec armes à feu. Aux abords après quelques grandes pluies, on peut ramasser sur le sol lavé, une poignée de projectiles vomis par l'artillerie et mousqueterie primitives. Quels étaient les

belligérants ? Etaient-ce en 1469-1477, les Bourguignons mi-anglais, partisans de Charles-le-Téméraire, occupant l'Auxerrois, d'une part, ou bien d'autre part les hommes d'armes de Louis XI cantonnés dans notre région, sur les rives du Serein ? Etaient-ce, en 1593, aux jours de la ligue, les soldats de l'amiral Biron, venant de Bonnard, séjournant pendant un mois au Mont-Saint-Sulpice et pillant de là tous les villages d'alentour ? Je ne saurais préciser toutes ces questions. Actuellement, la Motte appartient encore aux de Montmorency. Pendant une bonne partie de l'année les fossés s'emplissent des sources de Voèvre. Autrefois, ces sources captées alimentaient le château et en remplissaient les fossés, on s'étonne que de nos jours, d'intelligentes municipalités ne refassent point pour la commune ce que les anciens seigneurs avaient bien fait pour eux. La réponse péremptoire est celle-ci : ces sources sont très intermittentes et ne suffiraient plus.

**Les Usages.** - De temps immémorial, et par suite de libéralités dont les auteurs ne sont plus connus, le bourg de Cheny avait des biens communaux, d'une certaine étendue. Ormoy en avait également de même provenance et y attenait. A la fin du dix-septième siècle, ces biens sont l'objet d'un litige entre Ormoy et Cheny. En 1699, un arrêt du Parlement termine le débat. et maintient Ormoy dans ses droits contestés. L'arrêt a été publié dans toute sa teneur dans l'Annuaire de l'Yonne année 1892. Jusqu'en 1793 les usages étaient concédés en usufruit aux habitants de Cheny, par ménage, suivant de vieux règlements. Le 18 messidor an II de la République, ces biens communaux sont livrés à la jouissance publique, et partagés foncièrement, entre 644 individus. Les actes de partage assez intéressants existent à la Mairie.

En ce qui concerne Ferte-Rive: « la source, les fosses à rouir, et le chemin, sont exclusivement réservés à la communauté. »

Sans vouloir critiquer en rien cet acte de partage, assez conforme aux idées égalitaires en vogue de nos jours, on peut se demander si la commune a réellement servi en cela ses propres intérêts, et en citant ce fait d'expérience, demander combien, parmi les six cent quarante-quatre copartageants, ont gardé le lot qui leur était échu.

## CHAPITRE V

### RUES, CLIMATS, CULTURE ET INDUSTRIE.

**Rues.** - Le plan ci-joint indique assez bien la structure du bourg. Quatre rues se développent à peu près parallèlement au cours de l'Armançon ; sept ou huit autres rues et ruelles vont en sens vertical et rendent les communications très faciles.

Dans la rue du Pavé nous avons le bureau de poste occupant l'emplacement de l'ancien four banal lequel fonctionnait encore en 1880. La ruelle attenante en tire son nom, du Grand Four. Une petite ruelle à gauche conduit à la fontaine Saint-Pierre, ainsi dite de son voisinage de l'église. Les eaux, dit-on, en sont très salubres. On y a installé un lavoir assez bien aménagé mais tout a fait insuffisant. La place de l'église est limitée à l'ouest par le chemin de l'abreuvoir et par un mur rustique des plus anciens. La place occupe l'ancien cimetière dont les terres furent enlevées en 1870. Chaque vendredi, on y tient un marché modeste, mais très utile. Autrefois, il y avait pour le marché une halle en bois, détruite en 1800, au lieu où est l'hôtellerie Saint-Pierre, à côté, existait une sorte de manoir féodal appelé la Diarde. On y voit encore une tête mitrée, insérée dans le mur. et, à l'intérieur, de vastes cheminées dont les pilastres sont ornés d'écussons armoriés. – Le cimetière qui date de 1860 est bien tenu ; l'étranger s'étonne de voir sur les tombes, tant de figures trinitaires au lieu des croix usitées ailleurs. En creusant les fosses, on rencontre par couches régulières de curieuses pétrifications, et aussi des restes de constructions.

De la place, la grande route de Chablis et de Bourgogne monte au sud, laissant à droite l'allée du château, l'école des garçons, la ruelle des Ouches, l'école des filles, coupant la rue Saint-Christophe au carrefour de la Croix Rouge. La Croix Rouge a été officiellement enlevée dans ces dernières années; en admettant qu'elle fût nuisible, on pouvait la reculer de quelques mètres et garder ce monument de la foi chrétienne.

Cette rue dans sa partie supérieure porte le nom des Abonnettes.

L'allée du château est ainsi dite parce que la porte principale de la seigneurie s'ouvrait sur elle, en face du vieux chemin des Usages ; le chemin d'Ormoys traversait le quartier des Cavons, dont le nom se retrouve dans de nombreux villages et rappelle les habitations souterraines des premiers hommes.

**Noms des climats.** - Une certaine importance s'attache à cette nomenclature; quelquefois ces noms sont l'unique vestige d'un événement très important des siècles passés. Quelques-uns s'expliquent d'eux-mêmes et viennent d'une fontaine, de la nature du sol, d'un arbre, d'un propriétaire: quelques-uns constituent de vrais énigmes sur lesquelles ma curiosité s'exerce inutilement. Je prends les sections dans l'ordre du cadastre.

1ère SECTION. - De la prairie. - Parny, les Grand Ormes, le Gravier, le Vallon, le Vivier où l'on a établi un lavoir communal en 1892 ; il a servi dans les temps anciens aux campements militaires ; Champ-Villain, peut désigner un nom d'homme et peut-être un champ de carnage; le Poirier, le Sentier, le Thureau des prés (avec les Groseillers) renferment des cadavres épars et des restes de campements. Je me demande d'où proviennent ces squelettes. De l'époque gallo-romaine ? Probablement, vu les médailles, les cendres, les poteries dont j'ai déjà parlé ; peut-être aussi de la dernière défaite infligée aux Sarrasins par S. Ebbon, archevêque de Sens en l'an 715. Le chroniqueur dit « qu'il les poursuivit jusqu'à ce qu'ils fussent expulsés de nos frontières ». Et nous savons que ces frontières étaient celles qui séparent Cheny de Beaumont. Sur les vieux plans, toutes les fois que nous touchons au territoire de Beaumont, sur la rive nous lisons : Bourgogne. Les Mardelles, le Rond de la Prée, Port des Fontaines, ferme importante, dépendance de l'ancien

château, plusieurs fontaines y jaillissent sur le bord même de l'Yonne. L'île du Port, île Ange ou Anche, Flammery, peut-être à cause des iris ou flammes qui y croissent. Le Poirat, Pré des joncs, Les Noues, Epinottes, Plançon-Million, Caillou-Rouge, Les Coulmines (colombiers), Bouche d'Armançon, près de laquelle est construit le barrage de Charmoy sur l'Yonne ; Noue aux moines, (sans doute de Saint-Marien), Noue-Gaudin, Grosse-Borne, Buisson-Rond, Trois Vallées, Champagnier ou Champ panier (?), Pré des Chardons, Ile des Prés, Pré des Defoix, Le Dechargeoir, (sorte de port sur l'Yonne), Ile du Saulcy et grand saussis, Les Grèves, Poilly.

2ème SECTION. - Le Village, le Vignot, La Croisette (où était une petite croix), les Petites Beauces, la Lampe (pourquoi ?) Rue Tapée.

3ème SECTION. - Ferte-Rive, rive escarpée, firmitas, Vau-larron, qui veut dire Vallée où l'on exécutait les criminels, Bois de Pré, les Galères. En Ferte-Rive surgissent plusieurs sources abondantes, dont l'une est pétrifiante et d'une puissance d'action remarquable ; dans l'autre, plus considérable, on a établi un lavoir en 1892. Champ-grainé, Les Archies (nom que je voudrais bien m'expliquer). Là, il y a un carrefour d'où la vue s'étend sur les trois vallées ; les Brosses, en 1243, Broscioe, les Cavons, l'Orme Carillon. Le Poirier aux Merles, le Coignot Ravin, la Grange du Moulin, Cul d'Oison. On prétend que le bourg s'étendait primitivement aux abords du cimetière actuel et qu'il a péri par le feu et dans les guerres. C'est une tradition : une chose certaine c'est qu'on y trouve des substructions, et que le chemin de Ligny traversait ce quartier.

4ème SECTION. - Voèvre, les Malterres, terres difficiles à cultiver, mais excellentes ; ces climats ont été fortement éprouvés le 14 juin 1893. La grêle a horriblement saccagé le vignoble, qui donnait les plus belles espérances. Déjà le 24 mai 1773, un violent orage avait tout dévasté. Dans la relation de ce désastre il est dit : « En Ferte-Rive, aux Cavons, aux Malterres, aux Voèvres, quatre-vingts arpents de vignes sont entièrement détruits. Sur six cents arpents de terre, blé, froment, méteil, seigle, la perte est trop considérable pour être évaluée. Sur vingt-cinq arpents de chenevières, il ne reste rien. Sur quarante-cinq arpents de pois et fèves, il ne reste plus rien non plus, ni aucuns fruits sur les arbres. Cent cinquante arpents d'orges et d'avoines sont beaucoup endommagés.» Le rapport fait tendait à obtenir un dégrèvement d'impôts et une indemnité de l'intendance générale de Paris. Aux Voèvres, sol marécageux dont les eaux entourent la Motte et détrempe une assez vaste étendue. Beauregard, les Grenouilles, les Châpelains. Les communaux de Cheny et d'Ormoy, les Caves, les Carrières, pierre tendre exploitée pour les constructions locales. Le Crot du Tesson, la Rive du Bois, Champ long ou Champ Jean.

5ème SECTION. - Bel-Air (ferme détruite, dépendait du château) les Chaumes, les Joncs, les Places, le Gouleau, Sous la Vente, Haie Châtelux, Pique-Mouche, Noyer-Thibault, chemin du Hay, station de Beaumont, sur le chemin de fer de la vallée du Serein, sise sur le territoire de Cheny, lequel s'avance presque jusqu'au cours de la rivière, près l'usine Vernassier. - Quelques-unes des nombreuses croix érigées autrefois subsistent encore et ont été jusqu'ici respectées: celle de Saint-Roch, rue du Pont ; celle de Saint-Vincent, aux Cavons, dont l'érection, en 1866, fut une fête toute populaire; celle de Notre-Dame, dans le même quartier.

Bien que ce soit le cours de l'Armançon qui sépare légalement le territoire de Cheny de celui de Migennes, presque tout le sol en deçà du canal appartient aux gens de Cheny. Ils citent fréquemment les noms du Gravier, du Couvent (lequel ?) l'île du Mort, ainsi dite parce qu'un jeune pâtre y fut assassiné, le grand Ru, le moulin et les prés de Préblin et Fouchy. Du pont de Cheny aux abords du canal et de la gare, les

champs se couvrent de jour en jour d'élégantes constructions où l'on sent le mouvement et la vie.

**Culture et industrie.** - Si je cite le mot d'industrie, c'est pour rappeler qu'en 1669 il y avait à Cheny une manufacture de bas. Le recteur était André Sallatin, époux de Geneviève des Ormeaux, Cet établissement devait être de médiocre importance.

Cheny est essentiellement un pays de culture, L'outillage moderne et les progrès nouveaux y sont en honneur. Le produit par excellence est le blé. Vient ensuite la betterave expédiée en masse à la sucrerie de Briennon. Depuis plusieurs années, le vignoble est fortement compromis, autrefois il était la première richesse du pays. Les pressoirs du château, transportés ailleurs, sont maintenant démolis. Les huileries n'existent plus ; l'hiver de décembre 1879 a détruit les arbres fruitiers, notamment les noyers; à peine quelques invalides élèvent encore leurs vieux troncs mutilés. Le service du chemin de fer occupe une centaine d'ouvriers et fait vivre leurs familles.

Peut-être ferai-je bien, de reproduire ici la statistique locale publiée par l'Annuaire de l'Yonne, 1892.

Cheny, canton de Seignelay, arrondissement d'Auxerre, population 1128 habitants, bureau de poste et télégraphe : receveuse, Mlle Perdijon.

Maire : Boucheron ; adjoint : Mocquot ; desservant : Horson ; instituteurs: Roger, Porte ; institutrices : Mme Roger, Mme Mossot ; docteur-médecin : Bricard ; vétérinaires : Brillaut, Mathieu ; sage-femme : Mme Toscano ; caisse d'épargne ; fête patronale : Saint-Pierre-ès-liens, 1er août; marché tous les vendredis. Arpenteur : Narjoux; aubergistes: Coignée, à l'hôtel Saint-Pierre ; Moreau, à l'hôtel du Pont ou de Saint- Vincent ; barbiers : Amblard, Charpy ; marchand de bois : Boucheron ; bouchers : Adam, Leclerc ; boulangers : Garrier, Thierry ; bourelier : Nodot ; charcutier : Leclerc ; charretier d'eau : Pécard ; charron-forgeron : Rigollat.

Commissionnaires en vins : Chambon, Boursin, Valodin ; charpentiers : Bondoux, Cappé ; cordonniers : Creveau, Chat, Thevenon ; coquetiers: Dutheil, Legros ; épiciers: Darbois, Durand, Narjoux, Langrogne, Tremblay ; ferblantiers : Cussac, Bénard ; forgerons : Crochot, Chambon, Nodot ; marchand de grains : Tremblay ; lingères : veuve Ferrand, Mme Lambin ; maitres-maçons : Deguy, Poher ; menuisiers: Dergny, Fournier, Hornebeck ; meunier : veuve Hunot ; modiste: Mme Prin ; nouveautés : Darbois, Langrogne, Narjoux ; ouvrières en robes : Mmes Bondoux, Dergny, Prou, Perruche ; peintres-verriers : Coignée, Langrogne, Toscano ; pressoirs : Boursin, Chambon, Maure ; sabotiers: Hubert, Amblard, Chanvin ; tailleur : Gaillard ; tourneur : Brillaut ; vannier: Chanvin.

Cet opuscule est bien incomplet, j'aurais pu parler des anciennes confréries de Saint-Roch, Sainte-Barbe, Saint-Vincent, Saint-Eloi, et de plusieurs souvenirs de la piété de nos aïeux ; j'aurais peut- être dû parler de la bataille d'Esnon, et de l'occupation allemande en 1870, j'aime mieux simplement clore ici mes recherches ; si dans la suite, il me tombe sous les yeux, quelque document ancien, concernant Cheny, j'en ferai l'objet de notes supplémentaires. En attendant, j'ose espérer que cet essai historique, quel qu'il soit, offrira quelque intérêt à tous mes concitoyens et paroissiens.

## ANNEXE

### AJOUT SUR ANTOINE DE LA RIVIERE (NOTES MANUSCRITES DE M. L'ABBE MOTHERE)

L'auteur de cet intéressant travail sur Cheny a ignoré l'important document conservé aux Archives nationales, analysé dans l'Inventaire des archives de Chastellux. C'est un "arrêt du Parlement ordonnant à tous officiers du Roi, aux échevins des villes de Sens, Auxerre, Vézelay, Troyes, Joigny et Saint-Florentin de donner main forte pour appréhender Antoine de La Rivière et forcer son château de Cheny". Condamné à mort "pour énormes crimes" par arrêt du Parlement du 25 octobre 1608, Antoine de La Rivière, contre lequel un nouvel arrêt du 3 décembre 1611, il avait été "enjoinct aux communes de s'assembler en armes au son de la cloche pour courir sus", avait réussi à empêcher l'exécution de ces arrêts "tant par la crainte que avoient les officiers dudict de La Rivière que pour s'être fortifié dans la dicte maison (de Cheny) en icelle mis garnison".

En février 1613 cependant, sa forteresse fut prise au canon, mais Antoine de La Rivière s'échappa.

Par décret du 19 janvier 1614, la seigneurie de Cheny fut adjugée à Mathurin Lambert, huissier des ordres du Roi, moyennant 60.000 livres, avancées sur les deniers de Pierre de Hannicque, écuyer, sieur de Benjamin. Mais, depuis, Antoine de La Rivière a reparu ; le jour de la Purification Notre Dame, accompagné d'une escorte de gens masqués il a repris le château de Cheny, en a chassé les gens du sieur de Hannicque, l'a fait fortifier "contraignant les paisans dudict lieu d'aller garder la dicte maison, les menassant, pour les y faire aller de les bruslers tous vifs dans leurs maisons, ce qui troubla le repos et la tranquillité desdists habitants et a donné une grande alarme des villes et lieux circonvoisins qui croient que la guerre soit ouverte" (16 février 1615 - Archives nationales).

*Document*  
« *Cheny mon village, mes racines icaunaises* » <http://www.cheny.net>  
« *Encyclo89* » <http://www.encyclo89.net>